

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF76

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la troisième phrase de l'alinéa 12, supprimer le mot :

« concernées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.